

Vallée de la Gartempe

Numéro spécial adressé aux membres du Comité de pilotage



Lettre
d'information
Natura 2000

Juillet 2020



*Le Roc d'Enfer :
un site d'une richesse
écologique,
paysagère, culturelle
et touristique.
(MORGANE REVOL)*



*Le Roc d'Enfer au
cœur du bocage
Montmorillonnais
(THIERRY DUBOIS)*

Repenser la découverte du Roc d'Enfer en croisant les regards

La vallée de la Gartempe, et plus particulièrement les Portes d'Enfer, est un des sites naturels majeurs du département par la diversité animale et végétale présente, les habitats naturels identifiés (rivière, landes sèches, forêt de bord de cours d'eau, végétation des rochers, etc.), mais aussi son fort caractère paysager.

Un premier groupe de travail avait eu lieu en 2011 afin d'échanger sur les possibilités d'aménagement du Roc d'Enfer. En effet, les flux de visiteurs entraînent une dégradation des sols et des stations botaniques remarquables. À noter également l'impact non négligeable du piétinement sur l'esthétique globale du site.

Dans ce contexte, une première entrevue a eu lieu entre le CPA de Lathus, la DREAL, la DDT, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et la LPO début 2020. Les différents constats relatifs à la qualité des éléments paysagers, la fréquentation du public et les activités de loisir sont bien connus et partagés par l'ensemble des acteurs du site. La LPO, en tant qu'animatrice Natura 2000 du site, sera dans les prochains mois à l'initiative d'une réflexion impliquant l'ensemble des acteurs, afin de relancer la dynamique d'un projet global d'aménagement et de valorisation. Il s'agit ici de replacer les Portes d'Enfer au cœur du bocage montmorillonnais et d'accroître le lien entre la vallée et les plateaux bocagers environnants.

Sentier du Roc d'Enfer (MORGANE REVOL)



Et au milieu coulent des rivières

Le nouveau contrat territorial Gartempe et Creuse animé par le Syndicat d'aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) et signé pour 2020-2022 fait appel à plusieurs maîtres d'ouvrage*. Ce type de contrat permet de travailler concrètement pour préserver et améliorer le fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques, en mobilisant des moyens humains, techniques et financiers sur une période donnée. Les acteurs du territoire se sont accordés afin de poursuivre les efforts déjà engagés durant les précédents contrats depuis 2002, et traiter un maximum de problématiques identifiées sur le territoire pour atteindre le bon état des eaux. Ainsi, des actions seront prévues sur les cours d'eau, sur les zones humides, auprès de la profession agricole, du public et des scolaires. Ce nouveau contrat concerne la Gartempe, la Creuse, la Benaize, le Salleron et certains de leurs affluents.

Repères

- Signature du contrat territorial : **2020**
- *Maîtres d'ouvrage : le Syndicat d'aménagement Gartempe et Creuse, la Communauté de communes Vienne et Gartempe, la Fédération de pêche de la Vienne, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, Vienne Nature, la Chambre d'agriculture de la Vienne et la LPO
- Coût total du projet : **3 243 264 €**

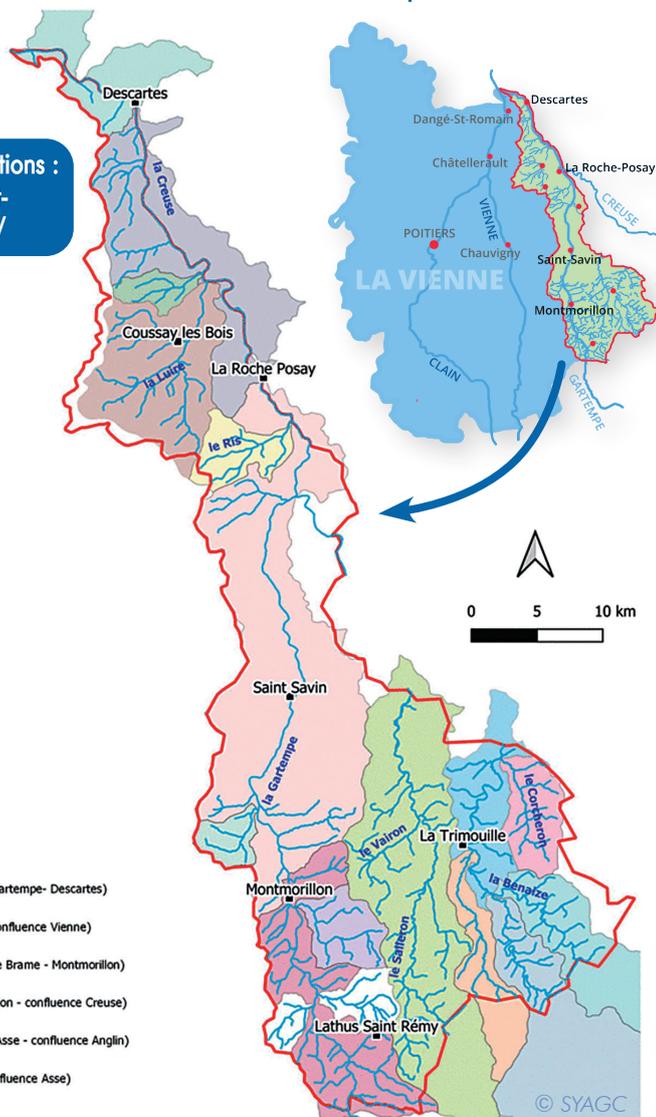
Territoire du contrat territorial Gartempe et Creuse



Pour plus d'informations : <https://www.contrat-gartempe-creuse.fr/>

Légende

- Principales communes
- Cours d'eau
- ▭ Territoire
- Masses d'eau
 - L'Asse
 - Le Salleron
 - La Luire
 - Le Narablon
 - Le Riou (l'Allochon)
 - L'Étang rompu
 - Le Corcheron
 - Le Ris
 - Le Gué de la Reine
 - La Creuse (confluence Gartempe - Descartes)
 - La Creuse (Descartes - confluence Vienne)
 - La Gartempe (confluence Brame - Montmorillon)
 - La Gartempe (Montmorillon - confluence Creuse)
 - La Benaize (confluence Asse - confluence Anglin)
 - La Benaize (source - confluence Asse)



Un coup de jeune sur les landes sèches du Conservatoire d'espaces naturels

Les landes sont des formations secondaires dont l'origine est liée au déboisement et au pâturage de milieux pauvres. Elles étaient prédominantes sur les bords de la Gartempe dans la première moitié du XX^e siècle au sein du site Natura 2000. En l'absence de chaînes de pâturage sur ces zones depuis, les landes dites sèches (ou landes à ajonc nain) ont fortement diminué laissant place progressivement à l'installation de boisements. Dans le but d'entretenir ces habitats relictuels à fort intérêt patrimonial et paysager, un contrat Natura 2000 a été signé en 2019 par le CEN NA¹. Il vise la réouverture des zones de landes sèches présentes par élagage, débroussaillage et décapage du sol par endroit, afin de retrouver cet habitat si singulier en voie de disparition sur le site Natura 2000.



Landes sèches avant travaux envahies par les genêts à balais et la bourdaine (CEN NA)

Landes sèches après travaux (CEN NA)



Repères

- Signature du contrat Natura 2000 : **2019**
- Surface concernée : **0,15 ha**
- Coût total du projet : **5 472,70 €**
- Calendrier : travaux réalisés en 2020

¹CEN NA : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Animatrice locale
chargée du suivi et de la mise en œuvre de document d'objectifs :
Morgane Revol
morgane.revollpo.fr
06 27 81 04 56

LPO Poitou-Charentes

25 rue Victor-Grignard - 86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 55 22

Site internet : poitou-charentes.lpo.fr

Conception-réalisation © LPO juillet 2020 - Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées durablement.